

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 208-2016

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.972

Déposée le: 31.10.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Lanz (Thun, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Berne, champion suisse des dépenses sociales

D'après les dernières statistiques de l'aide sociale publiées par l'Office fédéral de la statistique, le canton de Berne a déboursé 11 465 francs net par an et par bénéficiaire en 2014, ce qui en fait le champion suisse des dépenses sociales. A titre de comparaison, notre voisin fribourgeois ne dépense que 5859 francs par an et par bénéficiaire.

L'aide sociale grève le budget du canton, mais aussi des communes, du fait du mode de financement solidaire inhérent au système de compensation des charges. Une baisse des dépenses soulagerait donc et le canton, et les communes.

Dans l'édition du *Bund* du 5 octobre dernier, la collaboratrice de l'Office cantonal des affaires sociales contactée par le quotidien émet bien quelques suppositions sur les raisons du phénomène. Elle ne livre toutefois pas d'analyse précise, ce qui est bien compréhensible à aussi brève échéance.

Dans ces conditions, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi Berne est-il le canton qui dépense le plus par an et par bénéficiaire de l'aide sociale ?
2. Notre canton pourrait-il s'inspirer des règles ou modèles appliqués par les cantons qui dépensent moins ?
3. Quelles mesures seraient théoriquement envisageables pour faire baisser considérablement les dépenses ?
4. Le Conseil-exécutif prévoit-il de prendre des mesures dans ce sens ? Si oui, lesquelles ?
5. Les statistiques suisses de l'aide sociale nous réservent-elles d'autres mauvaises surprises ?
6. Le Conseil-exécutif a-t-il d'autres remarques à formuler dans ce contexte ?